

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD- LYON 1

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 et R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2011-5 créant l'unité mixte de recherche UMR 1028 ;

Vu la décision n° 2016-117 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1028 ;

Vu la décision n° 2021-45 renouvelant l'unité mixte de recherche UMR 1028 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale dans sa séance du 25 septembre 2023 ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, et de l'Université de Montpellier, comme partenaire de l'unité au sens de l'article 19 du décret n° 83-975 susvisé. L'UMR 1054 est référencée par le CNRS UMR 5292 ;

DECIDENT :

Article 1 : Monsieur Laurent BEZIN est nommé directeur de l'unité mixte de recherche UMR 1028, intitulée : « Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon - CRNL », du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

